



LIVRET D'ACCUEIL

ECN Formation
Ecole de Conduite de Nacelles

2, rue Paul Appel – ZI du Vert Galant
95310 SAINT OUEN L'AUMONE
BP 57067
95052 CERGY PONTOISE CEDEX

01 30 37 02 60

SA au capital de 678 398 € - RCS Pontoise – SIRET 33504423600016 – n° OF 11950290695



centre de formation
sécurité au travail
CACES®

Bienvenue !

Vous allez suivre une formation chez ECN ;

Nous vous accueillons sur nos sites de Saint Ouen l'Aumône (95 – siège), de Viry Châtillon (91) et de Nantes (44).
Vous trouverez dans ce livret toutes les informations nécessaires à votre venue :

- Règles de sécurité
- Accueil des personnes en situation de handicap
- Les horaires de formation
- Le déroulé de la formation
- Accès
- Restauration
- Hébergement
- Plan d'accès
- Réclamations et informations personnelles
- Règlement intérieur

En cas de besoin, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre formateur ou du service client : **01 30 37 02 60**

Toute l'équipe de ECN vous souhaite une bonne formation.

www.ecn-formation.com

01 30 37 02 60

formation@ecn-formation.com





centre de formation
sécurité au travail
CACES®

Bienvenue !

Règles de sécurité :

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité en vigueur ainsi que celles données par le formateur. L'accès aux installations pédagogiques et aux engins est strictement interdit hors formation et se fait uniquement sous la surveillance de votre formateur. Vous devez être équipé d'EPI, casques, chaussures de sécurité, harnais si nécessaire.

Les règles de sécurité et de vie nécessaires au bon déroulement des formations sont précisées dans le règlement intérieur à la fin de ce document. Ce règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires présents en formation.

En cas d'urgence :

Veillez respecter les consignes affichées dans les locaux et suivre les instructions données par le formateur.

En cas d'accident :

Appel du SAMU : 15

En cas d'incendie :

Appel des pompiers : 18

Déclencher l'alarme sonore à l'aide des boutons poussoirs et évacuer jusqu'au point de rassemblement.





centre de formation
sécurité au travail
CACES®

Bienvenue !

Accueil pour les personnes en situation de handicap :

Si votre situation nécessite des aménagements particuliers, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de notre référent handicap monsieur LOEVEN. Cela nous permettra d'identifier et de mettre en place des solutions en adaptant les moyens techniques et humain mis à votre disposition durant la formation.

Nos centres de formation sur Paris nord et Nantes répondent aux normes en matière d'accessibilité des locaux et d'accueil des personnes en situation de handicap. Nous disposons de salles de formation en rez-de-chaussée, toilette adaptée, accès au distributeur de boisson...

Les horaires de formation :

Matin : 8h – 12h Après-midi : 13h – 16h

Les horaires de formation sont indiqués sur votre convocation.

En cas d'absence ou de retard au stage, merci de prévenir le formateur ou notre service client au 01 30 37 02 60, ainsi que votre employeur. Comme indiqué sur la convocation, dans le cas d'un retard supérieur à une heure et dans le cas de retards répétés, le formateur est en droit de refuser le stagiaire.

Le déroulé de la formation :

Nous vous accueillons dès 8h avec un café de bienvenue.

Après un appel effectué au point d'accueil, votre formateur vous prend en charge et vous indique votre salle de formation. Il sera votre interlocuteur tout au long de la journée. Vous recevrez une formation théorique et pratique.

Des pauses vous seront régulièrement proposées par le formateur.

Au terme de la formation vous repartirez avec un livret qui reprend les principaux points abordés durant la formation.

www.ecn-formation.com

01 30 37 02 60

formation@ecn-formation.com





centre de formation
sécurité au travail
CACES®

Bienvenue à Saint Ouen l'Aumône

Centre de formation de Saint Ouen l'Aumône : 95

17 avenue Louis de Broglie
ZI du Vert Galant
95310 SAINT OUEN L'AUMONE

Coordonnées GPS :
49.050212
2.138028

01 30 37 02 60

P

Parking :

Un parking gratuit est à votre disposition.
Merci de veiller à ne pas stationner sur des places réservées
ou sur les parkings de sociétés voisines.

Entrée du centre de formation :

L'entrée dédiée aux stagiaires se trouve sur la gauche, le long de la clôture du site.

Le centre de formation ECN de St Ouen l'Aumône est équipé de 9 salles conçues pour la formation. L'une d'entre elles est réservée à l'habilitation électrique BT, et nous possédons un pôle habilitation électrique HT.
Des espaces intérieurs et extérieurs de mise en pratiques de la conduite des engins vous sont proposés ainsi que des parcours de travail en hauteur.



www.ecn-formation.com

01 30 37 02 60

formation@ecn-formation.com





centre de formation
sécurité au travail
CACES®

Bienvenue à Saint Ouen l'Aumône



Le centre met également à votre disposition un vestiaire et un espace d'accueil et de détente où vous pourrez échanger avec les autres stagiaires et les formateurs. Vous y trouverez des fauteuils, des tables et des chaises ainsi qu'un distributeur de boissons chaudes.

Merci de jeter vos verres usagés dans les poubelles prévues à cet effet.

Restauration :

La prise de repas étant strictement interdite dans les locaux de ECN, le formateur pourra vous indiquer des lieux de proximité où vous rendre pour déjeuner. Des sandwicheries et autres restaurants sont accessibles en quelques minutes sur tous nos sites de formation.

La restauration durant votre formation peut être prévue. Si vous prenez l'option « repas » lors de votre inscription, le formateur vous communiquera l'adresse du restaurant partenaire.

Hôtels :

IBIS BUDGET SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

4 All. des 3 Caravelles, 95310 Saint-Ouen-l'Aumône • 01 34 48 89 20

Hôtel Première Classe Saint Ouen L'Aumône

CITE DE L'AUTO, 95310 Saint-Ouen-l'Aumône • 01 34 21 98 02

Hôtel Acadie Eragny sur Oise

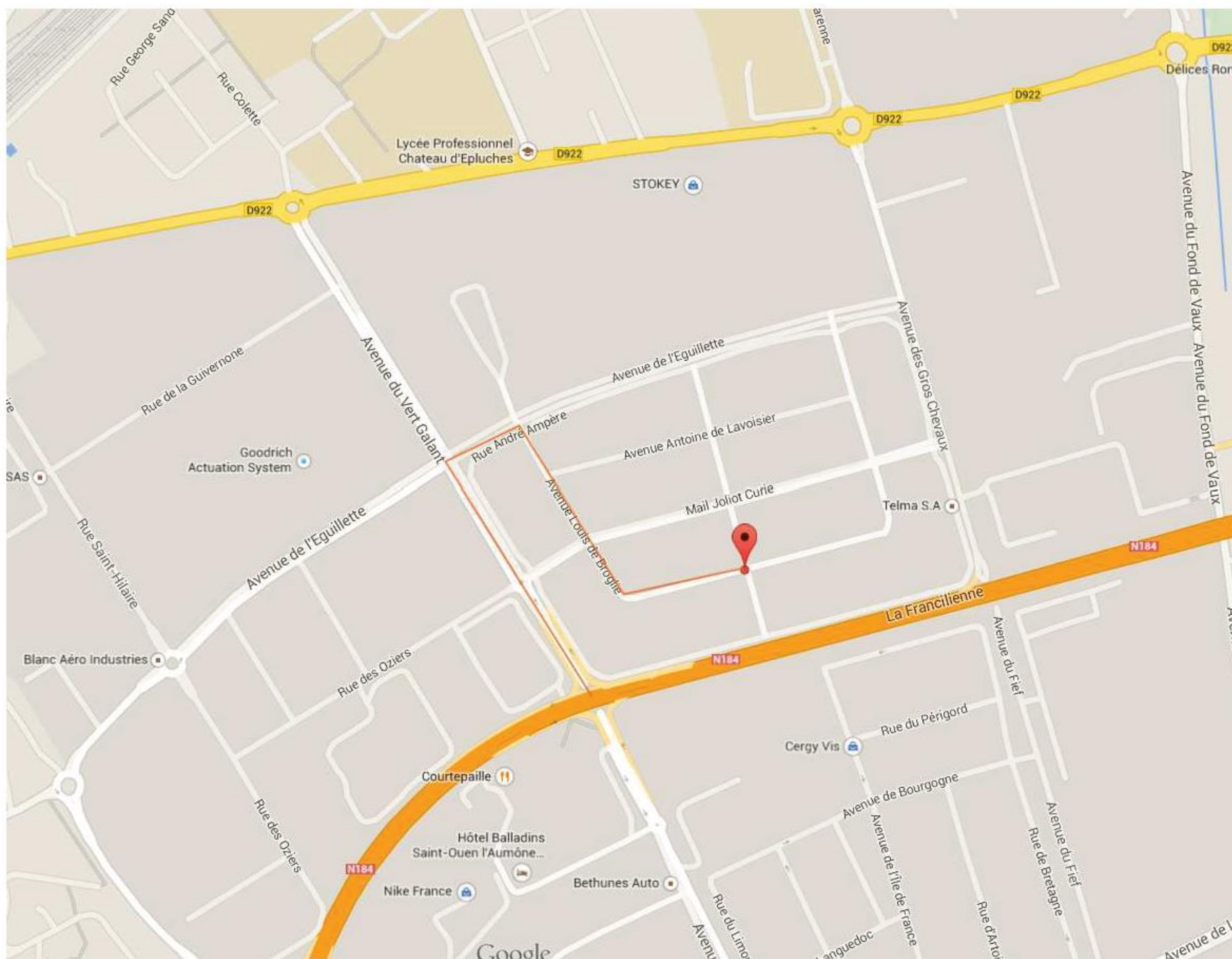
N184, 95610 Éragny • 01 34 21 91 55

www.ecn-formation.com

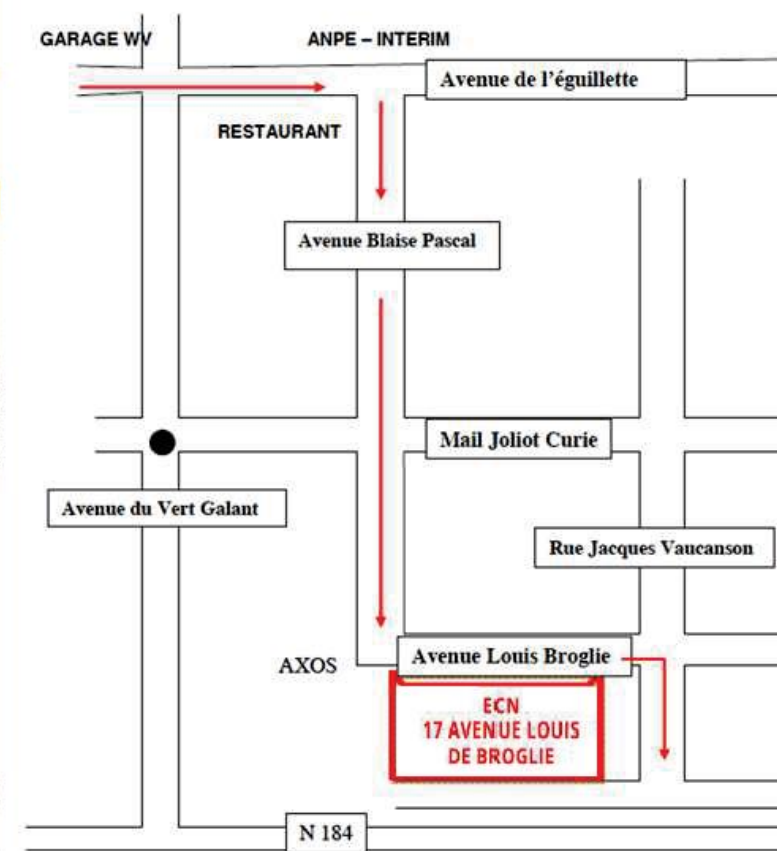
01 30 37 02 60

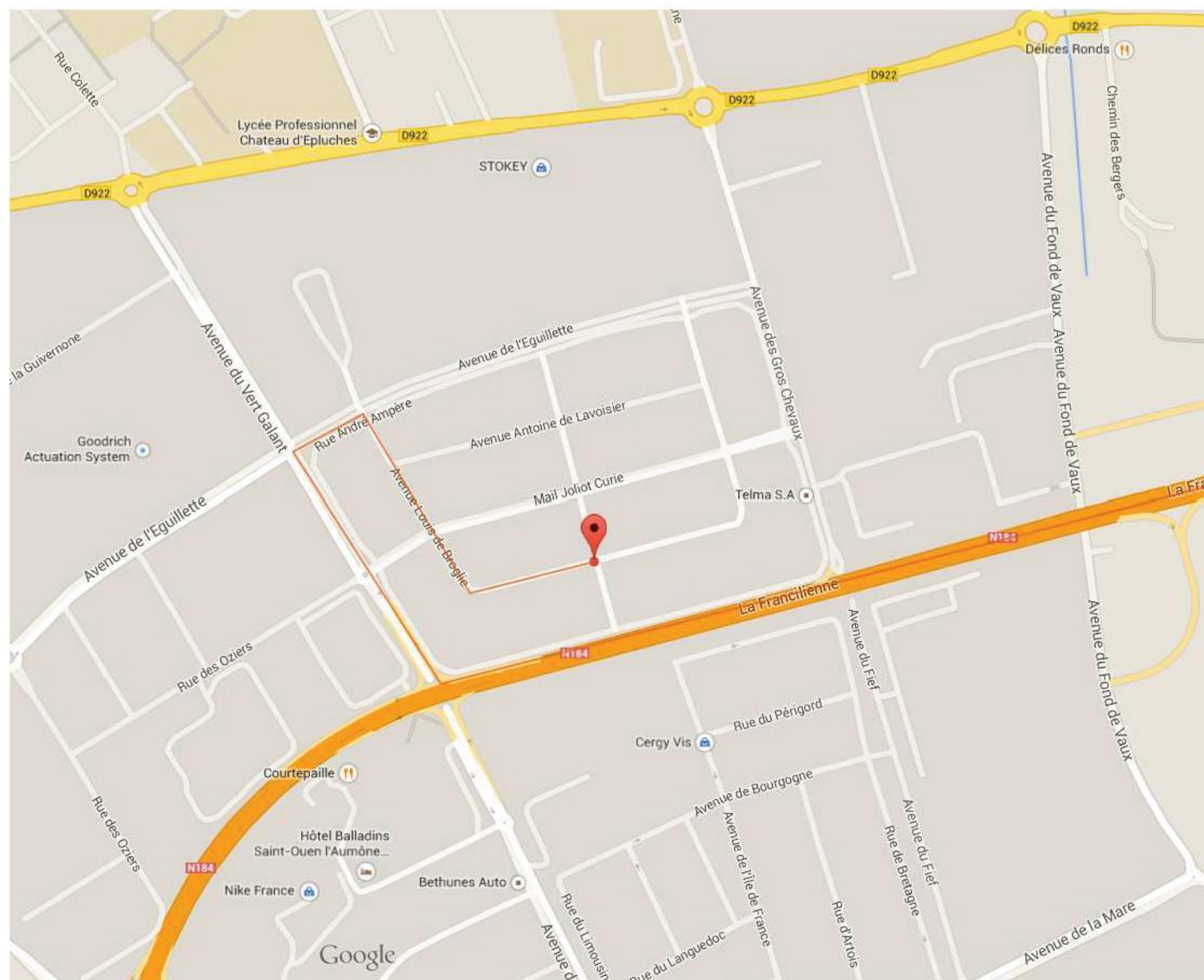
formation@ecn-formation.com





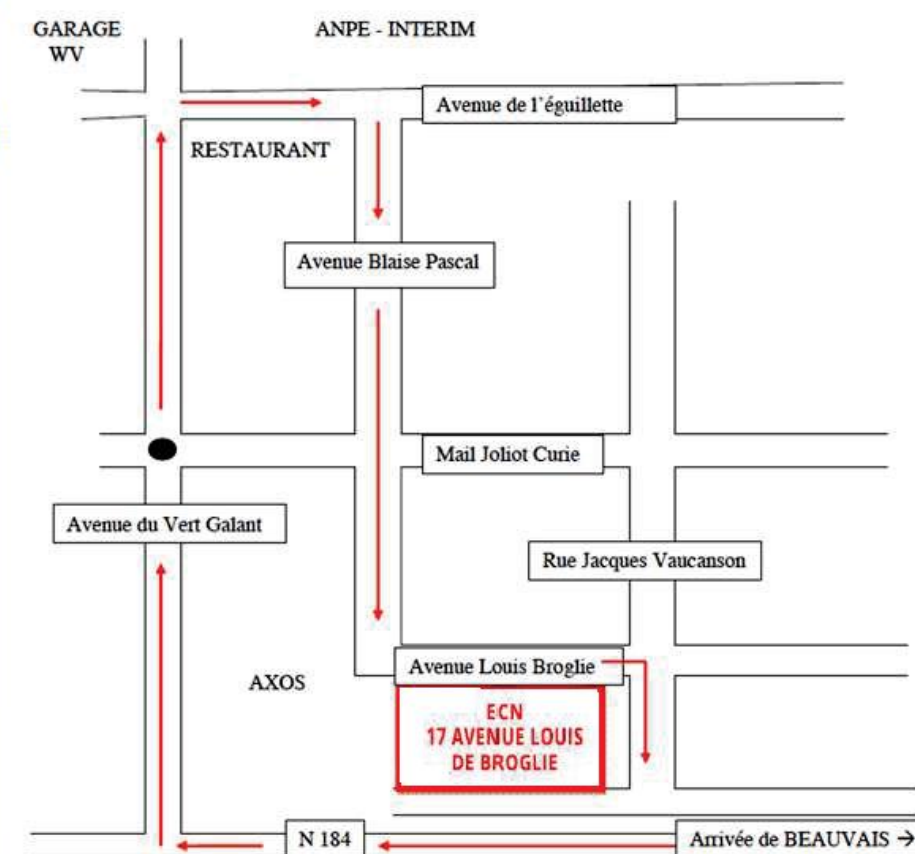
En voiture depuis Paris ou Cergy :
Emprunter l'autoroute A 15 jusqu'à la sortie
N° 7 direction Beauvais. Amiens par la RN
184, Sortir à Zones d'Activités les Béthunes.
Le Vert Galant, tourner à gauche en
direction du Vert Galant jusqu'au rond
point de l'avenue de l'Éguillette et suivre
le plan ci-dessus.

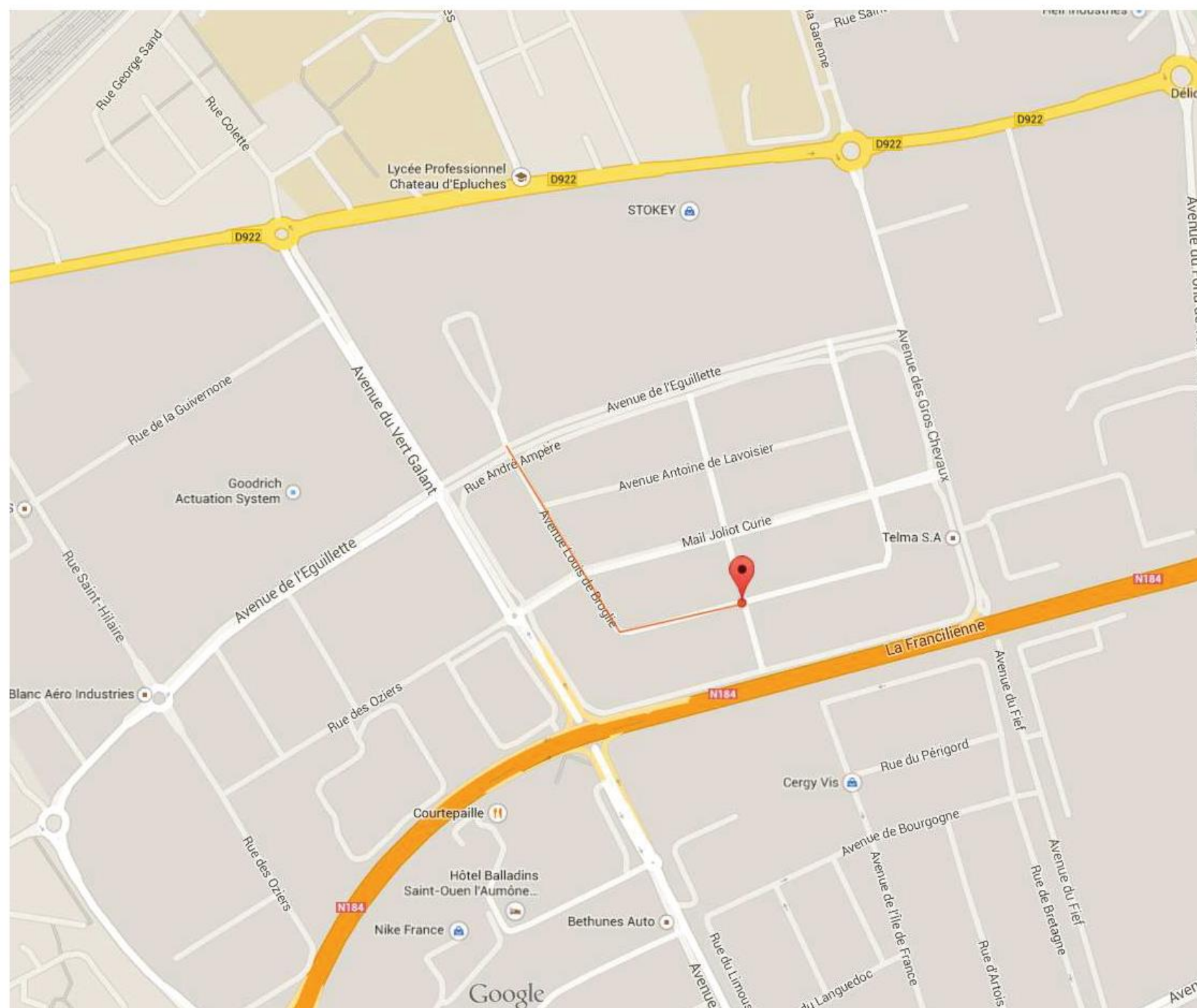




En voiture depuis Beauvais :

- Prendre N184 Direction Cergy Pontoise
- Passer devant la station BP (Continuer sur cette voie)
- **NE PAS SORTIR** A LA SORTIE MERY SUR OISE VERT GALANT
- Continuer sur la N 184
- Sortie Station Service
- Prendre ZI du Vert Galant PUIS SUIVRE PLAN CI-DESSOUS



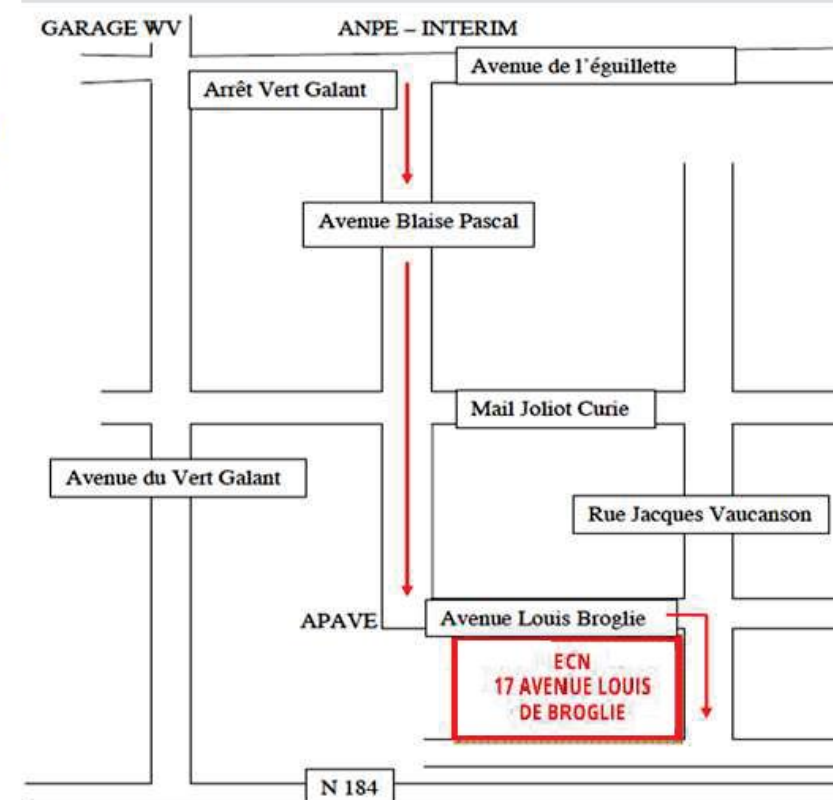


Par le train:

de Paris : direction gare de Pontoise , prendre le RER C , descendre à gare de ST OUEEN L'AUMONE LIESSE puis prendre ligne 57 OU 59 de la compagnie STIVO , descendre à l'arrêt de bus Vert Galant. Suivre alors à pied l'avenue Blaise Pascal puis suivre le plan ci-dessous jusqu'à ECN au 17 avenue Louis de Broglie.

*****ou alors *****

De Paris : direction gare de Cergy Le Haut, prendre le RER A, descendre à la gare de Cergy Prefecture puis prendre la ligne 59 de la compagnie STIVO ou alors la ligne 95 / 03 des cars Lacroix Valoise (plus rapide), descendre alors à l'arrêt de bus Vert Galant. Suivre alors pied l'avenue Blaise Pascal, Ci-dessous jusqu'a chez ECN au 17 avenue Louis de Broglie.





centre de formation
sécurité au travail
CACES®

Données personnelles

Réclamations :

Dans le cadre de vos formations et évaluations, nous sommes à votre écoute pour toute remarque, réclamation voire plainte que nous vous demanderons de nous adresser par mail ou par courrier.

Informations personnelles :

Conformément à la réglementation Européenne, nous collectons des données à caractère personnel qui font l'objet d'un traitement afin d'établir les dossiers, attestations et avis post formation.

Les données sont conservées par ECN durant toute la durée de validité de l'attestation de formation plus une année.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données.

Nous contacter :

Par mail : formation@ecn-formation.com

Par courrier : ECN, BP 57067, 95052 Cergy Pontoise Cedex

www.ecn-formation.com

01 30 37 02 60

formation@ecn-formation.com





centre de formation
sécurité au travail
CACES®

Règlement intérieur

Article 1 – Préambule

ECN est un organisme de formation professionnel indépendant dont les coordonnées et le numéro d'activité figurent en pied de page.

Le présent Règlement a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants (nommé stagiaire ci-après) aux différents stages organisés par ECN dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Article 2 – Dispositions générales

Conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code de travail, le présent Règlement a pour objet de définir les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent.

Article 3 – Champ d'application

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par ou pour ECN et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par ECN et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier. Les dispositions du présent Règlement sont applicables dans tous les locaux mis à disposition des stagiaires pendant toute la durée de la formation (salle de cours et sites visités, etc.).

Article 4 – Hygiène et sécurité

4.1 Règles générales : Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur dans le présent Règlement. Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement. Chaque stagiaire doit respecter les consignes imposées soit par la Direction de l'organisme de formation, soit par le constructeur, soit par le formateur, notamment concernant l'usage du matériel mis à sa disposition et l'accès aux zones d'apprentissage. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction d'ECN.

4.2 Consignes d'incendie : Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires, qui doivent en prendre connaissance.

4.3 Accident : Tout accident ou incident survenu en cours de formation ou lors du trajet jusqu'au lieu de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, à la Direction d'ECN.

4.4 Boissons Alcoolisées et produits stupéfiants : Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants, ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées et des produits stupéfiants.

4.5 Lieux de restauration : Il est interdit, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages. L'accès aux lieux de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas.

4.6 Interdiction de fumer : En application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation. Les pauses cigarettes doivent être prises à l'extérieur des sites de formation, en respect du code de la santé publique ART R3511-1 et suivants.

4.7 Sanitaires : Des sanitaires sont à la disposition des stagiaires sur le site de formation. Il leur est demandé afin de maintenir et respecter le confort et la salubrité des lieux de les utiliser comme il se doit.

4.8 : Les stagiaires présents sur les sites ECN disposent d'un distributeur de boissons chaudes ainsi que d'une fontaine à eau. Il leur est demandé de ne pas éparpiller les gobelets sur le site de formation et de les jeter dans la poubelle adéquate. De la même façon, les cendriers ne sont pas faits pour y déposer les gobelets

Article 5 – Discipline

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue vestimentaire correcte et adaptée et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme et être respectueux des règles de savoir vivre pendant le déroulement de la formation.





Règlement intérieur

Article 6 – Horaires, absences, formalisme de suivi de formation

6.1 : Les horaires de stage sont fixés par ECN et portés à la connaissance des stagiaires soit par la convocation adressée par voie électronique, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

6.2 : En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir soit le formateur, soit le responsable de l'organisme de formation. Comme indiqué sur la convocation, dans le cas d'un retard supérieur à une heure et dans le cas de retards répétés, le formateur est en droit de refuser le stagiaire. En effet, ces retards ont pour conséquence une réduction du temps d'apprentissage pour le stagiaire ce qui pourrait nuire à la prestation de formation et à la préparation aux évaluations des candidats. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage. ECN se doit d'informer l'organisme financeur (employeur, administration, OPCO, Pôle emploi, CPF...) de ses absences.

6.3 : Une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au fur et à mesure du déroulement de la formation.

Article 7 – Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse d'ECN, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins. Il est strictement interdit de faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

Article 8 – Utilisation du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation et de l'utiliser conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tous matériels et documents en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article 9 – Equipements de protection individuelle

Comme il l'est rappelé dans la note de service 2005/002, afin de permettre une protection minimum, nous vous rappelons que les équipements de protection individuelle suivants sont à porter par les stagiaires ainsi que les formateurs pendant les formations pratiques :

- Chaussures de sécurité
- Casque de sécurité (avec jugulaires pour les personnes travaillant dans les nacelles élévatrices)
- Harnais pour les personnes travaillant dans les nacelles élévatrices
- Gilets ou baudrier fluorescents

Le respect de ces mesures de sécurité est impératif.

Article 10 – Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

ECN décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 11 – Sanctions

En cas de faute ou d'infraction aux dispositions du présent règlement intérieur, ECN peut prononcer l'un des sanctions suivantes à l'égard d'un stagiaire :

- soit en un avertissement,
- soit en une mesure d'exclusion définitive.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

En cas de sanction, ECN en informera l'employeur du stagiaire et en stipulera les motifs.

La Direction ECN





centre de formation
sécurité au travail
CACES®

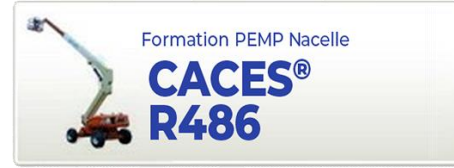
Les formations d'ECN

à ne pas manquer !

Depuis notre création en 1999, nous proposons des formations liées à la sécurité au travail et à la prévention des risques professionnels.

Tous nos plateaux techniques et tous nos parcours répondent aux cahiers des charges des recommandations de la CNAM.

ECN met à la disposition des apprenants des moyens matériels et humains qui leur permettent d'acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaire à la conduite en sécurité.



Nos certifications :



www.ecn-formation.com

01 30 37 02 60

formation@ecn-formation.com

